

Votants : 69

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BOURDET POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR PAYSAGER ET LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG (PHASES 3 ET 4)

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Noélie FERREIRA, Thibault HEBRARD, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Christelle CHASSAGNE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BOURDET POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR PAYSAGER ET LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG (PHASES 3 ET 4)

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 07 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3^{ème} génération 2022-2024 ;

Vu la délibération du 21 novembre 2024 de la commune du Bourdet sollicitant le PACT de 3^{ème} génération pour le Schéma directeur paysager et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg (phases 3 et 4) ;

La commune du Bourdet a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 1 517,56 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour le Schéma directeur paysager et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg (phases 3 et 4).

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 14 486,00 € HT.

La commune du Bourdet a souhaité engager une phase d'étude pour disposer d'une réflexion globale, expérimentale et ambitieuse autour du végétal et pouvoir engager ensuite, d'abord un schéma directeur, puis une phase de travaux. L'objectif est de créer un aménagement identitaire et distinctif du bourg pour y favoriser la biodiversité et la végétalisation, l'humain, l'apaisement, le vivant et la sobriété et marquer la résonance des paysages maraîchins.

Il s'agit d'étudier et de valoriser les éléments naturels et paysagers du patrimoine local pour les intégrer dans différents réaménagements de l'espace public de la commune pour composer un espace public global embelli, vivant, divers au service des habitants et améliorant l'environnement, en renforçant la présence de la nature en ville, la perméabilité des sols, des déplacements sécurisés et le plus possible par l'utilisation des modes doux de déplacement (marche, vélo, trottinettes...) et sa résonance avec le caractère rural et champêtre des Marais mouillés.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a souhaité se faire accompagner par un bureau d'étude pour élaborer le Schéma directeur paysager d'aménagement du centre bourg, pour pouvoir disposer d'un véritable plan d'actions permettant de transformer progressivement et concrètement les espaces publics du Bourdet vers des espaces plus naturels capables d'amorcer une transition écologique, et

Le Conseil d'Agglomération a retenu ce projet et une aide sociale à travers la mobilité douce. La Région Nouvelle-Aquitaine a plafonnée de 10 000 € a été attribuée au titre de l'appel à projets « Nature et Transition » pour la réalisation des phases suivantes de l'étude :

- la phase 1 comprenant la réalisation du diagnostic global et la définition des enjeux ;
- la phase 2 relative au Schéma directeur paysager – esquisse des traversées sur l'ensemble du périmètre.

Les études préliminaires (phase 3) et les études d'avant-projet (phase 4) qui n'ont pas encore été réalisées, sont susceptibles de bénéficier du soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre des axes 1, 2 et 3 du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 3^{ème} génération portant sur le soutien aux cœurs de bourg, la transformation écologique et énergétique ainsi que sur l'ingénierie de projets.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 1 517,56 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la commune du Bourdet ;
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3^{ème} génération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président